

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 11 juillet 2017

Convocation du 05/07/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/07/2017.

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Mireille FOURMOND, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Jean-Baptiste ROTTIER, Christophe GAINON

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU

Bon pour pouvoir : de Armelle PONCET à Marie-Claire VIRIEUX

DCM 2017-55

Création d'un lieu d'accueil enfants parents

L'association intercommunale Espace de vie sociale Nord Saumurois pilote la création par le SIVM d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) labellisé par la CAF, sur le territoire du Pays Allonnais.

Lieu ressource pour les parents de jeunes enfants, le LAEP se veut un lieu de rencontres, d'écoute et d'échange, où sont accueillis les enfants de moins de quatre ans et leurs parents ; afin de favoriser la socialisation des tout-petits et de soutenir la fonction parentale.

Le contexte d'entente intercommunale favorise la création d'un tel service, sur un territoire peu pourvu en services « parentalité ». Ce nouveau service à destination des familles viendra compléter l'offre enfance / petite enfance proposée par les communes du Pays Allonnais.

Rappel du fonctionnement proposé :

- Ouverture 3h par semaine, hors vacances scolaires
- Accueil des enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un parent
- Accueil par deux salariées de l'EVS Nord Saumurois
- Financement croisé des communes, du conseil départemental et de la CAF
- Accueil à l'espace petite enfance de Vivy mis à disposition par la commune
- Création d'un comité de pilotage regroupant financeurs et gestionnaires

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 7 voix pour, 5 abstentions

APPROUVE la création par le SIVM d'un LAEP intercommunal et son ouverture pour septembre 2017 à l'espace petite enfance de Vivy

- Approuve le budget prévisionnel du LAEP intercommunal
- Valide la participation annuelle de la commune au financement du LAEP pour un montant de 68 € pour l'année 2017.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 13/07/2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 13/07/2017
Et de la publication, le 13/07/2017

